



Syndicat national de
l'environnement



CCP
ministérielle

Flash infos

**Information aux agent·e·s contractuel·le·s
régis·e·s par le quasi-statut de l'environnement**

18 décembre 2024

Commission consultative paritaire ministérielle du 17 décembre 2024

**Un déroulé particulièrement expéditif : il ne faudrait surtout
pas consacrer trop de temps aux contractuel.le.s !!!!!**

Le Sne-FSU a commencé cette CCPM par la lecture d'une déclaration liminaire :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

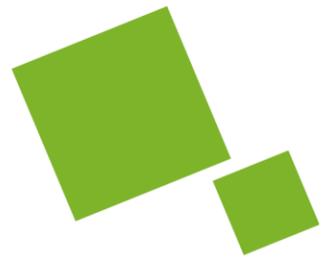
Cette CCPM, qui tient encore compte de l'arrêté qui avait fixé des taux d'avancements misérables pour les personnels régis par le quasi statut, est donc la dernière de cette période de disette.

Le Sne-FSU ne peut que réitérer une énième fois sa demande pour que ces taux soient augmentés de façon significative. Ce n'est qu'avec un soutien fort de la part de notre ministère de tutelle accompagné des arguments portés par les établissements publics qui ont la responsabilité de la carrière des agents dont ils ont la gestion, que cette demande pourra trouver écho auprès du guichet unique.

Le Sne-FSU souligne que cette demande ne réglera évidemment pas les problèmes qui ressortent pour les changements de catégorie qui eux relèvent du décret et dont les critères qui définissent les taux par catégorie, montrent bien à chaque instance leur absurdité, exemple : pas de recrutement pas de promotion, un nombre exponentiel de promotions pour une catégorie où il semble qu'il n'y ait soit personne à proposer, soit des établissements qui ne souhaitent pas faire de proposition, c'est la catégorie ou le changement de poste voire même la mobilité sont des critères obligatoires.

Ces critères ne sont d'ailleurs pas appliqués de la même façon dans toutes les directions dans un même établissement.

Etablissement où promotion est générateur de RPS, cherchez l'erreur !



A l'heure où le quasi-statut de l'environnement est dans les discussions, le Sne-FSU réaffirme sa volonté de le voir conserver avec toutes les améliorations nécessaires à le rendre certes attractif pour les nouveaux recrutés, mais aujourd'hui l'urgence est surtout de faire en sorte que les inégalités flagrantes qui existent tant en matière de rémunération, de régime indemnitaire, de taux de promotion entre les contractuels et les fonctionnaires, soient supprimées.

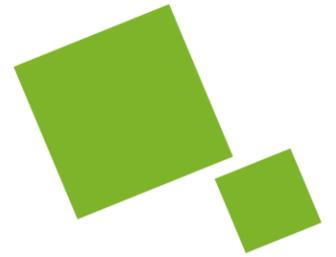
Le Sne-FSU vous rappelle sa demande de participer aux groupes de travail qui nous l'espérons verront le jour très prochainement concernant les discussions sur l'amélioration de ce quasi-statut. Le Sne-FSU reste toujours force de proposition. »

Cette CCPM a traité des changements de niveau (avancement) et des changements de catégorie (promotion) au titre de l'année 2024.

Comme notre titre l'indique, le Sne-FSU déplore les conditions de tenue de cette CCPM : les promotions et les avancements ont été balayés d'un revers de main, en moins de 3h. A titre de comparaison, les réunions précédentes étaient près de deux fois plus longues, avec une étude bien plus approfondie des différents dossiers proposés par les différents établissements. Par ailleurs, les déclarations liminaires des représentants du personnel n'ont eu qu'un faible écho. Quelle importance et quelle reconnaissance donne-t-on aux contractuels !!!!



Concernant un changement de catégorie, pour 4 promotions possibles, seuls 4 noms ont été proposés par l'OFB (il n'y avait pas de promuvable dans les autres établissements). Autant dire, qu'aucune discussion n'était possible et que de fait, le choix de l'administration s'imposait. En amont de la CCPM, la CGT et le Sne-FSU ont fait part de cet état de fait à la Présidente de l'instance. La majorité s'imposant, la présidente nous a donc proposé 3 autres noms et un autre choix a donc pu être discuté et validé



Nous dénonçons également le fait que l'administration ait offert à un même agent un changement de niveau et un changement de catégorie en seulement trois ans, pendant que d'autres attendent toujours d'avoir une seule promotion. Ces cas se produisent de façon régulière et nous semblent inacceptables.

Pour conclure la réunion, la Présidente de la CCPM nous a fait un point expéditif sur le quasi-statut de l'environnement :

Le ministère travaille sur le régime indemnitaire et les grilles. Pour ce faire, il consulte la DGAFP pour savoir ce qu'il est possible de faire. Les difficultés actuelles sont d'avoir un interlocuteur à la DGAFP et au budget en raison de la situation politique. Tout est en suspens, car les équipes sont démissionnaires. Elles ne peuvent pas s'engager pour l'avenir.

La Présidente a bien compris qu'il fallait faire évoluer ce quasi-statut, qui a une nouvelle fois montré ses limites à l'occasion de cette CCPM.

Elle nous informe également que ses services ont envoyé au guichet unique des propositions pour faire augmenter les taux d'avancement dans le nouvel arrêté qui doit paraître pour 3 ans. A ce jour, pas de réponse. Une relance va être faite. Pour votre information, les représentants du personnel n'ont pas été associés à la construction de ces propositions et n'ont donc pas été destinataires de son contenu.

Le Sne-FSU ne peut pas vous communiquer les résultats tant que la liste des promus n'est pas signée par le ministère. Cependant, vos représentants restent à votre disposition pour tout renseignement.

Si vous pensez avoir été lésé.es, le Sne-FSU vous recommande de réaliser un recours gracieux auprès de la direction de votre établissement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer copie de vos recours à vos représentant·e·s.

Vos représentantes titulaires Sne-FSU ayant siégé à cette CCPM sont :

Isabelle HEBA

(isabelle.heba@ofb.gouv.fr)

Adrien JAILLOUX

(adrien.jailloux@ofb.gouv.fr)

Fabienne MALLET

(fabienne.mallet@ofb.gouv.fr)

Katia MARTINEZ

(katia.martinez@ofb.gouv.fr)

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU



<https://snfsu.org/adherez-au-sne-fsu/>